

## ARRÊTÉ

fixant la composition de la commission de recrutement pour l'appréciation des candidatures prévue à l'article 3-1 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, pour le recrutement par la voie contractuelle d'adjoint en gestion administrative – BAP J – organisé par l'Université de Bordeaux.

### Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de poste offert au concours pour le recrutement d'adjoint technique de recherche et formation ;

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission de sélection du recrutement d'un-e adjoint-e en gestion administrative bénéficiaire de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université de Bordeaux – Campus de Talence – 351, cours de la Libération – 33400 TALENCE est composée ainsi qu'il suit :

Madame Nathalie CONSTANT, assistante ingénieure, présidente, Université de Bordeaux, Talence  
Monsieur Pierre LARTIGUE, attaché d'administration de l'Etat, membre, Université de Bordeaux, Bordeaux  
Madame Vicky MARCASSOLY, contractuelle de catégorie A, membre, Université de Bordeaux, Talence  
Madame Valérie OUDOT, attachée d'administration de l'Etat, membre, Université de Bordeaux, Bordeaux

**Article 2** : Le président de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talence, le 17 mai 2024

La Directrice Générale des Services Adjointe  
déléguée au Pôle Ressources Humaines et Développement Social,



Marie-Béatrice CELABE